



# LE ROUILLON

DE ROUBAIX-TOURCOING

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

## Vieux garçon...

Voilà !  
Malheur à celui qui vit seul...  
Le soir du jour de l'an.  
Melon sur les yeux, et mains dans les poches, Ernest Douvrière, irréductible vieux garçon, 37 ans, se monologuait au bord du trottoir :  
— Des huîtres... ? un vol-au-vent... ? une petite grive... ? une tartine... ? Ce ne serait déjà pas si mal !  
... Ou bien, tout simplement, si j'allais me coucher... ? Hier, je me suis abruti sur une manille, ce serait étonnant de dormir, comme une brute, seize heures de suite... ?  
Les deux visions se luttent en même temps devant ses yeux... Un restaurant chaud, parfumé ; des garçons affairés, portant à bout de bras des marmites sur des plateaux... Et, plus loin, une chambre sans feu, poussiéreuse, où le dernier feu-cou et les manchettes tendent les bras vers un étang à moitié fumé.  
— Allons pour les huîtres !  
Nuit froide et brumeuse.  
À l'instinct, des bacs de gaz... encore des bacs de gaz, dont le reflet semble grelotter dans l'eau noire du fleuve.  
Le vieux garçon s'avance pensif, marchant...  
— C'est joli le jour de l'an !, et c'est gai !... Ah ! que c'est donc gai !... Je vais aller voir un sanglier, tout seul... Pas le droit de me mêler à une conversation... on dirait : Qu'est-ce que ce type-là... ? un policier... peut-être...  
Entrerai-je... ou n'entrerais-je pas ?  
Il pète...  
— Ça va être comme pour me marier !...  
Une marchande lui offre un bouquet :  
— Pour qui... ? pour ma concierge... ? Suis-je assez en dehors de la voie normale !... Va donc la coucher, ah ! vieux garçon !  
Une demi-heure après, chez lui. Il fouille, en bâillant, dans une armoire.  
— Je savais bien... il me reste quatre bardeaux du jour de Noël... et deux vieux croissants... Seulement, c'est brouillard tout ça !... Il me faudrait un tire-bouchon... ? Cette femme de ménage... elle a la manie de cacher mes trésors... Ah ! tant pis !  
Il verse l'eau de sa toilette dans un verre, et il boit :  
— Je bois à la santé... de moi !  
Un instant, il considère sa chambre de bohème, son lit, son fauteuil, son désordre :  
— Dire que si j'avais voulu !...  
Il se jette sur un lit pas fait, et rêve les yeux au plafond, pendant que de partout, des appartements voisins, des logements d'en face et des cuisines d'à côté, monte le grand murmure d'adieu des familles réunies pour la nouvelle année.  
— Voilà, mon petit... le bon Dieu a fait le mariage... Qui sait !... c'est peut-être aussi pour toi... ?  
Silence de quelques minutes...  
— Et quand je serai vieux... ?  
Avec un bon lapin qui sonne comme un glas dans la petite pièce :  
— Ce que je suis heureux tout de même !...  
PIERRE L'ERMITE.

Il semble répondre à une objection :  
— Je ne ferai qu'entrer et sortir...  
Avec effort :  
— Non !... même là, j'aurais l'air d'un intrus... ils sont en famille... ils se croient obligés de m'inviter... et j'ai peur d'être plus triste encore en partant...  
— Suis-je seul, tout de même !... seul comme ce curé qui passe là-bas... Au fait, il n'est pas seul, lui... on l'appelle « mon Père »... et puis, il a tout un patronage sur les talons... C'est une famille, ça !...  
Presque tragiquement :  
— Mais moi !... moi, auquel les œuvres ne disent pas grand'chose... et le sacerdoce encore moins !... Cet autobus pourrait me rouler comme une galette, je ne sais même pas qui, dans cette foule, se dérangeait pour aller reconnaître mes débris à la Morgue... Ah ! elle est jolie la petite existence que je me suis faite !...  
Il tire sa montre :  
— Six heures et demie... Pour ce que je suis attendu !... Regarde-moi donc ce boulevard !... tous ces jolis bébés, le nez aux devantures !... toutes ces fenêtres éclairées !... tous ces papas avec leurs paquets !...  
Amèrement :  
— Il n'y a que moi qui ne sais où traîner ma guenille... Ah ! oui... n'oublions pas !... je vais au restaurant... Réjouis-toi, mon vieux... tu vas l'empêcher !... tu vas bâter tout seul !... tu auras le mortemain que tu voudras... et tu ne seras pas dérangé par un enfant qui le dira tout bas : Papa... donne-moi encore du gâteau !...  
Avant un bouillon Duval :  
— ... Si j'entraîrais ici... ? C'est plein à regorger... Et là... ? aussi... Tout ce monde cause, rit... Moi, le gros malin, je n'ai même pas un chien à qui parler !... Je vais aller voir un sanglier, tout seul... Pas le droit de me mêler à une conversation... on dirait : Qu'est-ce que ce type-là... ? un policier... peut-être...  
Entrerai-je... ou n'entrerais-je pas ?  
Il pète...  
— Ça va être comme pour me marier !...  
Une marchande lui offre un bouquet :  
— Pour qui... ? pour ma concierge... ? Suis-je assez en dehors de la voie normale !... Va donc la coucher, ah ! vieux garçon !  
Une demi-heure après, chez lui. Il fouille, en bâillant, dans une armoire.  
— Je savais bien... il me reste quatre bardeaux du jour de Noël... et deux vieux croissants... Seulement, c'est brouillard tout ça !... Il me faudrait un tire-bouchon... ? Cette femme de ménage... elle a la manie de cacher mes trésors... Ah ! tant pis !  
Il verse l'eau de sa toilette dans un verre, et il boit :  
— Je bois à la santé... de moi !  
Un instant, il considère sa chambre de bohème, son lit, son fauteuil, son désordre :  
— Dire que si j'avais voulu !...  
Il se jette sur un lit pas fait, et rêve les yeux au plafond, pendant que de partout, des appartements voisins, des logements d'en face et des cuisines d'à côté, monte le grand murmure d'adieu des familles réunies pour la nouvelle année.  
— Voilà, mon petit... le bon Dieu a fait le mariage... Qui sait !... c'est peut-être aussi pour toi... ?  
Silence de quelques minutes...  
— Et quand je serai vieux... ?  
Avec un bon lapin qui sonne comme un glas dans la petite pièce :  
— Ce que je suis heureux tout de même !...  
PIERRE L'ERMITE.

A Montpellier, une diaconesse anglaise a été installée à l'hôpital en remplacement de la religieuse.  
Les Méthodistes de la rue de Reully se disposent à ouvrir à Rome une maison de diaconesses pour qu'il soit possible, sans doute, de répondre aux demandes de personnel qui lui sont adressées ?  
A ces faits, on pourrait probablement en ajouter d'autres, encore nombreux, et non moins significatifs.

### L'antimilitarisme

On comptait, en 1898, 390 inscrits en moyenne par mois ; on en a compté 650 en 1905 et 840 en 1906. Il y avait, en 1898, 158 déserteurs en moyenne par mois ; il y en a eu 183 en 1903, 195 en 1904, 223 en 1905 et 264 en 1906.  
L'Humanité, qui donne ces chiffres, paraît les noter avec une certaine satisfaction.  
Ne marchent-ils pas un réel progrès de l'antimilitarisme ?  
25 % d'augmentation en cinq ans  
L'Éclair commence aujourd'hui une enquête sur cette question du renchérissement des vivres, dont plusieurs fois déjà nous avons parlé.  
Citons encore quelques chiffres extraits du Journal des économistes. Ils donnent des millions de francs l'augmentation des prix dans ces cinq dernières années :  
Pain 15 %, bœuf 22 %, veau 14 %, mouton 25 %, beurre 14 %, fromages 25 %, poissons 25 %, légumes secs 20 %, pâtes alimentaires 20 %, vins 25 %, charbon 25 %, huile 25 %, pétrole 10 %, essence 30 %, charbon de terre 34 %, charbon de bois 24 %, café 25 %, chocolat 25 %, bougies 10 %, vaisselle de métal 25 %.  
De sorte, on le voit, que dans cette courte période de cinq années, les aliments indispensables ont augmenté dans la proportion moyenne de 25 %.

### L'ÉTABLISSEMENT DES CORDELIERS DE DINAN

Par son testament en date de 1892, M. l'abbé Bernier, recteur de la paroisse Saint-Malo de Dinan, supérieur et propriétaire de l'établissement des Cordeliers, légua ses immeubles à l'évêque de Saint-Brieuc, à charge d'y entretenir à perpétuité un petit séminaire d'ecclésiastiques. Par une clause spéciale, il disposait en outre qu'au cas où, pour une cause quelconque, cette condition cessait d'être exécutée, les immeubles seraient rendus à MM. les curés des paroisses de Saint-Sauveur et Saint-Malo de Dinan, qui nommaient ses exécuteurs testamentaires avec mission de vendre l'immeuble des Cordeliers, pour le prix en constitution de revenus, dont une moitié serait destinée aux ordinands pauvres de la ville de Dinan et l'autre moitié aux pauvres de la paroisse de Saint-Malo, dans le cas où ces conditions ne pourraient être remplies, ces biens devaient être vendus à ses héritiers.  
En vertu de ce testament, les deux curés de Dinan avaient intenté une action contre le requête défendant à être mis en possession de l'immeuble des Cordeliers, afin de pouvoir remplir la mission qui leur était confiée. Le tribunal de Dinan a débouté ses deux prétentions. Ceux-ci vont faire appel de ce jugement.

### PLAIDOIRIES FICTIVES

Aux nombreuses observations critiques que nous avons faites depuis plusieurs mois sur la liquidation des Congrégations, il convient d'ajouter les réflexions suivantes sur les « plaidoires fictives » imprimées à l'Éclair.  
Comment il des plaidoires fictives auraient donc pu y être portées ! Mais celles-ci, comme les chiffres des frais judiciaires qui s'élevaient à 2 millions, résultent de documents officiels transmis par les liquidateurs, authentifiés par des délibérations de tribunaux.  
Il faudrait donc admettre que ces plaidoires fictives, qui n'en étaient pas, auraient cependant pu en être. En d'autres termes, chapeaux-souris de procureur qui, de même que celle de la fable, pouvait se dire oiseau ou mammifère à volonté, seraient-elles de nature à pouvoir être considérées à la fois comme des plaidoires susceptibles de rétributions pécuniaires par les uns et comme n'en étant pas par les autres ?  
Dans les deux cas, on plaiderait les avocats des liquidateurs et il y eût de nombreux renvois.  
Et beaucoup de ces renvois, certains de ces avocats, dignes de Molière, les comptèrent comme des plaidoires.  
Qui, par conséquent, la phrase classique de demande de renvoi remise à l'audience, « le tribunal de la Cour de cassation, en ce qui concerne les comptes et payés dans certains cas à l'égard d'un plaidoyer complet fait au fond ».  
Et, de même encore, le geste de remise des dossiers, lorsque des avocats de liquidation, renonçant à prendre la parole, bornèrent toute leur défense à ce geste, dans une enveloppe plus ou moins large de leurs manches pagodes.  
Ce serait surtout en province, dans des procès en revendication de donations pour cause de non exécution des conditions faites à des établissements de Frères supprimés, que ce dernier cas se serait produit.  
A ces deux sortes de plaidoires fictives, qui n'en furent pas, tout en en étant, on vient d'ajouter une troisième espèce. La plaidoie multicolore des avocats de liquidation par doublement.  
Un membre de la Congrégation supprimée plaide en revendication, de même un ancien donateur de la communauté (ou bien plusieurs donateurs) plaident en revendication, en même temps, des dons distincts, chacun des donateurs a son avocat qui parle séparément. L'avocat de la liquidation répond en un seul et même discours à ses multiples adversaires... et il compte au rapport Guyot-Dessaigne autant de plaidoires qu'il y avait de parties adverses.  
C'est sur ce point spécial des plaidoires fictives et des plaidoires fictives, que la Commission sénatoriale à nommer pourra faire porter le plus utilement son étude. Gageons qu'il en fera rien ; mais nous pourrions l'y aider.

### LES COMPTES DE M. PATRY

De la Croix de Limoges :  
M. Patry, de Limoges, est signalé comme ayant prononcé 135 plaidoires pour la liquidation des Soeurs de la Croix de Limoges, on rétribue cette marée oratoire dont les juges auraient dû être submergés. Les braves gens ont fait le calcul : 31 francs par 135 discours, cela fait 4185 francs. On gagne moins, il est vrai, à décorer la porcelaine. Mais enfin, pour un avocat, ce tarif était assez honnête.  
Des malins ont ouvert l'œil. Savez-vous ce qu'il faut figurer 135 plaidoires pour une seule affaire qui occupe une heure d'audience au tribunal civil ?  
C'était 49 francs de la Croix qui rétribuaient par la même assignation la restitution de leur dot. Il n'y avait qu'un dossier. Il n'y eût rendu qu'un jugement. M. Patry n'a

plaidé qu'une fois et l'audience n'a pas duré plus d'une heure. Seulement, comme le Secours réclamait à la fois, M. Patry a multiplié ingénieusement son éloquence — ce qui a été heureux pour les juges — du moins la note à payer.  
Que diriez-vous d'un vintier qui ferait payer 94 fois le carreau d'une vitre sous prétexte que 94 locataires habitent dans la maison ? Vous diriez que ce vintier est habile et que les locataires sont de bonnes poires. Amis lecteurs, les poires c'est vous et c'est nous. C'est à l'aide de ces trucs ingénieux que les avoués, architectes, avocats, liquidateurs et sous-liquidateurs de toutes les Loges maçonniques de France mangent consciencieusement le milliard. 94 multiplié par 31 = 2 914 fr. M. Patry a gagné 2 914 francs en une heure d'audience. Le pauvre homme !

### CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.  
REMANIEMENTS MINISTÉRIELS  
M. Clemenceau, président du Conseil, a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel sont nommés :  
Ministre de la Justice et des Cultes, en remplacement de M. Guyot-Dessaigne, M. Aristide Briand, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;  
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Gaston Doumergue, ministre du Commerce ;  
Ministre du Commerce, M. Jean Cruppi, député de la Haute-Garonne.  
M. Cruppi ayant été avisé de sa nomination au ministère du Commerce est venu assister à la délibération du Conseil.  
LE GÉNÉRAL LYAUTY PRÉSIDENT  
Le gouvernement a décidé d'adresser au général Lyauty ses félicitations pour les opérations qu'il a conduites si habilement et si rapidement dans le massif montagneux des Beni-Snassen.  
DANS LES MINES  
M. Viviani, ministre du Travail, a entre-tenu le Conseil des difficultés qui existent dans la Loire entre les Compagnies minières et les ouvriers au sujet de l'application de la loi du 23 juin 1905 dont le second paragraphe a été voté.  
Le ministre du Travail a rendu compte des tentatives de conciliation faites pour apaiser le conflit.  
Le prochain Conseil a été fixé au lundi 13 janvier.



M. CRUPPI  
NOUVEAU MINISTRE DU COMMERCE

M. Cruppi, député radical de la 3<sup>e</sup> circonscription de Toulouse, est né dans cette ville le 22 mai 1855.  
Avocat à la Cour d'appel de Paris, puis à la Cour de cassation, il fut élu conseiller général du canton de Cadours.  
Député pour la première fois en 1898, il fut réélu en 1902 et en 1905.  
Il est vice-président au Palais-Bourbon depuis janvier 1905 et président du groupe de la gauche radicale de la Chambre depuis quelques semaines.  
Collaborateur à la « Revue des Deux-Mondes », il a écrit plusieurs ouvrages : « Un avocat journaliste au XVIII<sup>e</sup> siècle », livre couronné par l'Académie française ; « La Cour d'assises » ; Commentaires de la loi du 12 juillet 1905 sur les justices de paix v, etc.

### LAFFAIRE DRUDE

On peut dire, en effet, qu'il y a une affaire Drude.  
Nous avons reproduit, hier, la note publiée par le Temps dans laquelle le gouvernement manifeste son mécontentement de l'initiative prise par le général Drude de faire enlever la kasbah de Médouna par le colonel Bougourd exploit qui était réservé au général d'Ameda pour ses débuts au Maroc, et annonce qu'il a donné l'ordre au général Drude de venir à Paris pour fournir des explications.  
Le Temps raconte et commente ainsi d'autre part, l'incident.  
Il y a juste huit jours, on apprenait que le général Drude était rappelé. Et en commentant cette nouvelle dans notre Bulletin du 27 décembre, nous exprimions l'avis que la maladie de cet officier n'était certainement pas l'unique cause de son retour. Cette affirmation, qui tout justifiait, provoqua une averse de démentis. Le général Drude était malade, très malade. Or, qu'arrive-t-il ? A peine le général Drude a-t-il le temps de recevoir ses nouvelles de Paris que se révoltent d'entre les morts où déjà on l'avait couché, il occupa, presque sans coup férir, la légendaire kasbah que le Bèvre, disait-on, avait empêché d'enlever. Et de nouveaux volets des notes officieuses remarquant discrètement que cela n'est point de jeu ; que le général Drude devait rester malade, et que la prise de la kasbah, c'était l'affaire de son successeur. Combien le gouvernement et le général Drude ont de peine à entendre ! Quand on lui disait de marcher, il ne bougeait pas, et on s'en plaignait. Quand on lui prescrivait le lit, il entre en campagne. Ne songons point les abîmes que révèle ces contradictions. Rejoignons-nous seulement que le général Drude ait été guéri par l'annonce de son remplacement et que cette guérison nous ait valu la prise de la kasbah dont déjà les journaux à « manchettes » s'apprêtaient à faire une inabordable chronique.

### NOUVELLES DE TANGER

La « Nive » est perdue  
Tanger, 3 janvier. — Il faut maudire temps, une pluie torrentielle tombe depuis deux jours et la tempête règne sur l'Océan.

### M. Briand à la Justice

De tout le remaniement ministériel quel donne lieu la mort de M. Guyot-Dessaigne, je ne vois qu'une chose intéressante : M. Briand est nommé ministre de la Justice.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, avait tenu à la Chambre les propos les plus outrageants pour la magistrature française ; il l'avait accusé de ne pas s'inspirer de l'esprit de la législation moderne, en ne commettant pas les travaux préparatoires des lois, et finalement il avait proposé au Parlement d'annuler d'un trait de plume des milliers de jugements édictés et régulièrement rendus.

— Tiens, s'est dit M. Clemenceau, voilà un homme tout désigné pour être mis à la tête de la magistrature française ! Gardons-lui les Cultes, qu'il entrave et supprime au besoin, comme pas un ne pourrait le mieux faire ; et donnons-lui la Justice. Son prédécesseur, M. Guyot-Dessaigne, ne faisait qu'inviter, par circulaire, les magistrats à ne pas juger, tant que ne serait pas votée une loi qui leur défendait de juger. M. Briand ne prendra pas tant de malineries pour leur signifier sa volonté de les voir juger contrairement aux lois existantes : Vous ne devez pas connaître d'autres Codes que les dispositions de mon bon plaisir, leur prescrivait-il. Tous les articles du Code sont abrogés et remplacés par cet article unique : M. Briand est ministre de la Justice, et les Cours et Tribunaux ne doivent rendre ni un arrêt ni un jugement, sans s'être préalablement assurés, auprès du garde des sceaux du sens dans lequel il entend que leur sentence soit rendue.

M. Briand est plein de ce que les tribunaux ne pressent pas soin de consulter les travaux préparatoires des lois. S'ils veulent consulter les travaux préparatoires du remaniement ministériel, il ne leur restera aucun doute que ce remaniement a pour unique objet de leur donner un chef qui, faisant table rase de leur savoir, et étouffant leur conscience, fût la personification du fait du prince en permanence.

M. Briand n'interdira pas, en effet, dans certaines affaires, pour y exercer son influence. Il sera le maître de toutes, pour y faire peser son autorité.

M. Guyot-Dessaigne avait des attaches avec la magistrature ; il avait été procureur impérial. M. Briand n'a eu que des contraires avec elle ; il n'y a jamais eu de lien entre eux. M. Briand n'a pas cherché comme avocat, il lui a fallu faire le voyage de Pontoux, qui lui donne place à son barreau, aux côtés de M. Hubert.

Raison de plus, s'est dit M. Clemenceau, M. Briand s'imposera avec d'autant plus d'arrogance et d'assurance à la magistrature, qu'il n'a pas appris à l'estimer et, par suite, à la respecter.

Le réseau du fait du prince s'étendra ainsi partout et sur tout.  
Dans la même journée, M. Clemenceau a montré qu'il ne veut pas que nos troupes au Maroc remportent des succès sans sa permission — le général Drude va l'apprendre au retour de sa belle campagne de Casablanca — et qu'il ne veut pas de ventriges que nos Cours et Tribunaux rendent des sentences justes sans son autorisation ! Et l'autorisation d'une sentence juste, n'est pas une permission de la donner volontairement.

J. B.

### ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

Au Conseil des ministres de ce matin, M. Briand a été nommé ministre de la Justice et des Cultes.  
M. Doumergue, pour le remplacer au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, quitte le ministère du Commerce.  
M. Cruppi devient ministre du Commerce.  
La nomination de M. Briand, à la suite de son récent discours contre la magistrature, revêt un caractère tel qu'elle ne peut manquer d'être particulièrement désagréable au corps judiciaire.

Un véritable conflit existe, depuis la prise de la Kasbah de Médouna, entre le gouvernement et le général Drude, qui est appelé officieusement à Paris.

La température rigoureuse (12° à Paris, 14° en banlieue), que nous avons eu, a occasionné de nombreuses congestions et gêné la régularité des communications.  
On peut se consoler en pensant qu'à l'étranger, en Allemagne surtout, on est déjà des froids bien plus rigoureux encore (27°).  
Aujourd'hui, la température est un peu radoucie.

La nouvelle de sainte Geneviève est parvenue avec beaucoup de retard à Saint-Etienne du Mont.

### ÉTRANGER

En Allemagne, Harben a été condamné à quatre mois de prison et aux frais du procès.

### RÉUNION D'ÉVÊQUES

L'Agence Havas transmet la dépêche suivante :  
Les évêques de la province ecclésiastique d'Albi se sont réunis sous la présidence de Mgr Migon. Cette réunion se serait que la prière et la préparation de l'assemblée régionale qui se tiendrait à la fin de janvier.

Divers journaux font à ce sujet des commentaires variés.  
Nous ne savons si la réunion d'Albi a eu un caractère particulier. Mais en soi, cette nouvelle n'a rien de sensationnel. Les réunions régionales de diverses provinces, il est tout naturel qu'on s'y prépare soit par des entrevues, soit par correspondance.

### Ouverture du jubilé de Notre-Dame de Lourdes

TRIDUUM-FÊTE DU 11 FÉVRIER 1906  
A l'occasion de l'ouverture du jubilé de Notre-Dame de Lourdes le 11 février prochain et du triduum préparatoire à cette fête, le Comité national des Pèlerinages organisés — pour le chemin de fer seulement — une caravane à prix très réduits de Paris, Orléans, Tours, Poitiers à Lourdes.  
Deux départs possibles de Paris, par le train express de 10 h. 22 soir, le vendredi 7 février et le dimanche 9 février, sous la seule condition de former un groupe suffisant pour couvrir le nombre des places soit strictement limité. Départs d'Orléans à midi 5, de Tours à 1 h. 33 matin, de Poitiers à 3 h. 20 matin. Arrivée à Lourdes le 8 ou le 10 à midi 57.  
Au retour, départ de Lourdes à 5 h. 7 soir, respectivement le 12 pour le groupe du 7 et le 13 pour le groupe du 9. Arrivée à Paris le lendemain à 8 heures matin.  
Les réductions habituelles pour rejoindre Paris isolément ont été sollicitées, sur les réseaux du Nord, de l'Est, de l'Ouest et de l'Etat.  
Prix des billets pour les groupes aller et retour :  
De Paris : 1<sup>er</sup> cl., 58 fr. ; 2<sup>e</sup> cl., 66 fr.  
D'Orléans : 1<sup>er</sup> cl., 85 fr. ; 2<sup>e</sup> cl., 57 fr.  
De Tours : 1<sup>er</sup> cl., 72 fr. ; 2<sup>e</sup> cl., 49 fr.  
De Poitiers : 1<sup>er</sup> cl., 61 fr. ; 2<sup>e</sup> cl., 41 fr.  
Les billets seront attribués aux premiers inscrits, en raison de la limitation du nombre des places. Aucune inscription n'est valable si elle n'est accompagnée du prix du billet. Les billets sont envoyés aux inscrits, par poste recommandée, six jours avant la date du départ.  
Envoyer les inscriptions à M. le directeur du bureau central du Comité des Pèlerinages, 33, rue de la Barre, Paris (XVII<sup>e</sup>), ou s'adresser à M. Lefard, gérant de la bailliage du Vœu national à Montmartre, sous le portail latéral de gauche.

Un pèlerinage touloisain à Lourdes à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de la Vierge aura lieu le 11 février prochain. Pour tous les renseignements s'adresser à M. Soucasse, 20, rue Mage, à Toulouse.

## Gazette

Même le latin !

Comme le prix de la viande et des denrées alimentaires, le prix du latin s'est élevé et celui du grec aussi.  
Une dépêche de Orléans, en date du 2 janvier, dit en effet :  
Les perses de famille, réunis le 3 janvier 1906 en assemblée générale, ont décidé de s'abstenir d'envoyer leurs enfants au lycée jusqu'au 6 janvier pour protester contre l'élévation des tarifs scolaires.  
Désormais, quand on dira : Monsieur sait le grec, les précieuses et les preux aux yeux du double raison de s'extasier... il sait le grec. Il a pu soutenir la hausse. Il a pu se payer ce luxe.  
C'est vrai qu'au prix où va le beurre, l'instruction, on ne dit pas l'intelligence, était un peu à trop bon marché !

### Les diaconesses protestantes et les hôpitaux laïcs

Si nous disions que l'expulsion des religieuses catholiques a pour effet de substituer à notre personnel religieux un personnel protestant, cela paraîtrait évidemment exagéré ?  
Voici des faits cependant :  
A Dijon, la municipalité socialiste a chassé, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1905, les Soeurs qui déservaient l'hôpital. La supérieure a été remplacée par une diaconesse protestante d'origine suisse. Cette personne était recommandée d'une façon pressante aux délégués F.-M. de Dijon par les FF. de la Loge alpine, une des plus importantes de la Suisse.  
Plusieurs autres femmes qu'installe à Dijon la diaconesse protestante venaient de l'école d'infirmières protestantes de Bordeaux. Sur 40 infirmières que comporte le personnel, 5 seulement sont pourvues de leur diplôme.



M. DOUMERGUE  
NOUVEAU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

M. Doumergue est né à Aigues-Vives (Gard), le 1<sup>er</sup> août 1863.  
Associé à Nîmes de 1885 à 1890, magistrat en Cochinchine de 1890 à 1893, juge de paix en Algérie en 1893, il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Nîmes à cette époque.  
Après avoir été secrétaire de la Chambre en 1895 et en 1898, il fut ministre des Colonies dans le Cabinet Combes du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905.  
Vice-président de la Chambre en 1902 et 1906, il était appelé au ministère du Commerce par M. Sarrien en mars 1906.  
Léon M. Clemenceau remplaça M. Sarrien comme président du Conseil, il conserva M. Doumergue au ministère du Commerce.  
M. Doumergue est protestant.